

Est-ce que la pénurie de main-d'oeuvre s'estompe ?

Bonne nouvelle ! Le nombre de postes vacants au Québec est descendu à son niveau le plus bas depuis le 1er trimestre 2020, moment où la pandémie de COVID-19 a débuté.

Le Journal de Québec · 25 juin 2024 · 25 · michel.girard@ quebecormedia.com

À la fin du premier trimestre de la présente année, le nombre de postes vacants au Québec avait ainsi baissé à 152 980.



C'est le septième trimestre de suite, soit depuis le sommet atteint lors du deuxième trimestre de l'année 2022, que le nombre de postes vacants descend d'un trimestre à l'autre en sol québécois.

FORTE BAISSÉ DES POSTES VACANTS

Je vous rappelle que lors du deuxième trimestre 2022, selon les données désaisonnalisées de Statistique Canada, le nombre de postes vacants atteignait les 239 755.

C'est donc dire que les postes vacants ont chuté de 87 773 lors des deux dernières années. Cela laisse entendre que les employeurs ont réussi à pourvoir une large portion des postes vacants.

LE NOMBRE DE CHÔMEURS GRIMPE

Paradoxalement, le nombre de chômeurs, lui, a solidement augmenté pendant la même période de deux ans.

Alors que le nombre de postes vacants chutait de 87 773, le nombre de chômeurs grimpait quant à lui de 44 600, pour atteindre le plateau des 235 900.

Si on se retrouve dans cette situation paradoxale à première vue, c'est parce que la population active (les travailleurs et les personnes qui recherchent un emploi), elle, a augmenté nettement plus que le nombre d'emplois occupés.

HAUSSE DE LA POPULATION ACTIVE

La population active a en effet augmenté de 149 800 personnes lors des deux dernières années alors que le nombre d'emplois occupés grimpait de 107 200.

Le pourcentage de postes vacants s'élève présentement à 3,8 % au Québec, à comparer à 3,6 % pour l'ensemble du Canada et à 3,3 % pour l'ontario.

Dans les trois cas, il s'agit du plus faible pourcentage de postes vacants depuis le début de la pandémie de COVID-19 à la fin du premier trimestre de l'année 2020.

Voici les secteurs où l'on trouve le plus grand nombre de postes vacants, avec, entre parenthèses, la moyenne du salaire horaire offert par les employeurs aux candidats :

- Secteur Vente et services : 36 125 postes (19,50 \$)
- Secteur de la santé : 27 325 postes (26,50 \$)
- Métier, transport, machinerie : 22 460 postes (27,55 \$)
- Affaires, finance et administration : 19 150 postes (29,15 \$)
- Enseignement, droit, services sociaux : 13 815 postes (26,50 \$)
- Sciences naturelles et appliquées : 13 145 postes (37,05 \$) Par ailleurs, les régions du Québec où l'on dénombre le plus grand nombre de postes vacants sont :
- Montréal : 41 120 postes
- Capitale-nationale : 15 740 postes
- Montérégie : 23 925 postes
- Laurentides : 12 465 postes

L'ESTRIE NO 1 DES POSTES VACANTS

Cela dit, c'est en Estrie, avec 9790 postes vacants, que le taux de postes vacants est le plus élevé au Québec, soit 5,8 %.

Avec ses 4700 postes vacants, l'abiti-témiscamingue arrive au second rang avec un taux de 5,6 %.

«Gains importants»: 26 000 professionnels de la fonction publique approuvent une entente de principe

AGENCE QMI

Vendredi, 21 juin 2024 07:58

MISE À JOUR Vendredi, 21 juin 2024 07:58

Les quelque 26 000 fonctionnaires membres du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont entériné l'entente de principe à 95%.

D'une durée de cinq ans, le nouveau contrat de travail qui se terminera le 31 mars 2028 prévoit, entre autres, des augmentations salariales de 17,4% sur 5 ans et une contribution significative de l'employeur aux assurances collectives.

Selon les termes de cette entente, l'âge maximal de participation au régime de retraite passe de 69 à 71 ans, alors que les employés ayant plus de 15 ans d'ancienneté auront désormais entre 21 et 25 jours ouvrables de vacances annuelles.

«Nous avons obtenu des gains importants, notamment une augmentation de la cotisation de l'employeur aux assurances collectives supérieure à ce qui a été obtenu par le Front commun», a indiqué Guillaume Bouvrette, président du SPGQ.

Concernant le télétravail, qui fait toujours l'objet de litige entre les deux parties, l'entente fait obligation au gouvernement du Québec de consulter le syndicat avant tout changement à la politique de travail à domicile.

«Une négociation est un exercice de compromis alors des enjeux demeurent, comme le fait que la politique de télétravail demeure non conventionnée et l'absence de congés destinés aux personnes victimes de violence conjugale», a ajouté M. Bouvrette.